



Cumul d'emploi fonction publique

Par Nelson22

Bonjour,

Je souhaite savoir si un enseignant titulaire Éducation Nationale qui a une autorisation de cumul d'emploi pour des cours donnés à la faculté : peut il continuer à assurer ses cours en fac pendant les quelques semaines du congé paternité .

Merci

Par Pragmatico

BONJOUR

Sujet plus délicat car concerne la fonction publique, qui considère que si vous cessez temporairement votre activité professionnelle pour élever votre enfant, cela concerne toute activité professionnelle.

"Pendant le congé parental "total", seule l'activité professionnelle d'assistant(e) maternel(le) est autorisée".

LIEN

[url=<https://travail-emploi.gouv.fr/droit-du-travail/les-absences-pour-maladie-et-conges-pour-evenements-familiaux/article/le-conge-parental-d-education>]https://travail-emploi.gouv.fr/droit-du-travail/les-absences-pour-maladie-et-conges-pour-evenements-familiaux/article/le-conge-parental-d-education[/url]